

RESEARCH ARTICLE

**Decret : Pret Belfius Banque pour eau
potable Port de Kribi (Cameroun)**

AUTHORS

Presidence de la Republique du Cameroun

2026/168 DU 04 MAI 2026
DECRET N°

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la BELFIUS BANQUE Belgique, un Accord de Prêt sous forme de Crédit-Acheteur, d'un montant de 13,23 millions d'euros, soit environ 8,678 milliards de FCFA, pour l'achèvement du Projet d'alimentation en eau potable du Port de Kribi.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la BELFIUS BANQUE Belgique, un Accord de Prêt sous forme de Crédit-Acheteur, d'un montant de 13,23 millions d'euros, soit environ 8,678 milliards de FCFA, pour l'achèvement du Projet d'alimentation en eau potable du Port de Kribi.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 04 MAI 2026

